

Le débat sur le droit de prêt en bibliothèque

Catherine Tasca a présenté sa proposition sur le droit de prêt en bibliothèque. Réaffirmant sa volonté de concilier « le droit des auteurs à une rémunération équitable » et la « lecture publique », elle prévoit deux sources de financement : la première consisterait à réviser la loi Lang sur le prix des livres afin de supprimer l'exception instaurée en faveur des collectivités locales, une partie de l'argent ainsi réinjectée dans la chaîne du livre alimenterait le droit de prêt. La seconde source proviendrait d'un tarif forfaitaire de 10 francs prélevé sur chaque inscription en bibliothèque, les collectivités locales étant libres de répercuter ou non ce montant sur les usagers.